



# Leasing de coffrage avec PASCHAL Ident

Information sur le produit



# PASCHAL

Service de Coffrage + Etaisement



# Leasing de coffrage PASCHAL



## avec PASCHAL Ident

PASCHAL assiste ses clients en matière de technique de coffrage, mais aussi de façon indirecte avec le financement des systèmes de coffrage. Tous les éléments de coffrage Treillis et de coffrage LOGO.3 sont équipés de la technologie RFID (PASCHAL Ident.). Celle-ci garantit une identification claire et unique, tout en étant une condition préalable pour d'autres formes de financement, comme le leasing.

### Solutions sur mesure de leasing pour les clients PASCHAL :

- Le leasing garantit et améliore les liquidités
- Amélioration de la situation du bilan
- Le leasing facilite la rationalisation en cours
- Le leasing se finance à partir des rendements des objets du leasing
- Le leasing suppose un contrôle de solvabilité spécifique à l'objet
- Le leasing offre une base de calcul sûre
- Le leasing permet de bénéficier de solutions individuelles dans certains cas

Nous travaillons pour cela avec des sociétés de financement. La procédure est rapide et simple : Votre conseiller enregistre la demande de financement et la transmet à la société de financement. Celle-ci contrôle la solvabilité et établit un modèle de calcul. La conclusion du contrat s'effectue avec la société de financement.



*La technologie PASCHAL Ident attribue un numéro électronique à chaque élément de coffrage et lui confère ainsi un caractère unique comparable à l'empreinte digitale humaine.*

### Les variantes de contrat suivantes sont possibles :

#### Contrat à amortissement total :

- Amortissement de 100 % pendant la durée totale du contrat (pas de valeur résiduelle)
- La durée est comprise entre 40 % et 90 % de la durée d'amortissement
- Options possibles à la fin du contrat :
  - vous achetez l'objet du leasing à sa valeur marchande
  - vous prolongez le contrat de leasing
  - vous rendez l'objet du leasing ; la société de leasing prend en charge la valorisation

#### Contrat à amortissement partiel :

- Pas d'amortissement total sur la durée ; contrat avec « valeur résiduelle »
- La comptabilité est effectuée par le bailleur
- La durée est comprise entre 40 % et 90 % de la durée d'amortissement
- Exemple : Amortissement sur 96 mois : durée min. 39 mois et max 86 mois
- Options possibles à la fin du contrat :
  - Droit de rachat obligatoire de la société de leasing
  - Prolongation du contrat de leasing



**Demandez votre Technico-Commercial  
ou le Responsable Service Export**

Winfried Stoll  
Tél.: +49 7832 71 - 242 · winfried.stoll@paschal.de

